# L'ABEILLE.

*JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.*

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien ........ $12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

*NOUVELLE-ORLEANS:*
JEUDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1841.


POUR GOUVERNEUR:
## HENRY JOHNSON

### ELECTIONS.

Etat des voix données hier et avant-hier:

| | 1er jour. | 2me jour. | Total. |
|---|---|---|---|
| 1ère Municipalité | 227 | 177 | 404 |
| 2de " | 146 | 174 | 320 |
| 3me " | 90 | 79 | 169 |
| | 463 | 430 | 893 |

Ces résultats prouvent malheureusement que nous avons prêché dans le désert. Après tout, nous avons fait notre devoir; si les électeurs ne font pas le leur tant pis pour eux, tant pis pour le pays: car nous en supporterons tous les conséquences.

Angleterre et France.—L'une des préoccupations les plus constantes du gouvernement français depuis dix ans a été d'opérer un rapprochement sincère entre la France et l'Angleterre. Ni M. de Talleyrand, ni les ambassadeurs qui l'ont suivi, ni le maréchal Soult, ni le roi lui-même n'y ont épargné leurs efforts, et l'on doit avouer qu'ils ont été quelque fois secondés par le cabinet de St. James, plus encore toute fois par les dispositions d'une partie de la population anglaise. Malheureusement la question orientale est venue anéantir le fruit de tant de travaux et de persévérance: les deux pays sont aujourd'hui plus éloignés l'un de l'autre qu'ils ne l'ont jamais été, les vieilles antipathies nationales se sont ravivées; elles ont éclaté dans toute leur énergie pendant le moment le plus animé de la crise; et maintenant encore que les esprits sont plus calmes, elles se laissent apercevoir dans une foule de circonstances. La presse en deçà et au delà du détroit ne se lasse pas de leur servir d'organe, et maintenant qu'elle a épuisé les accusations générales, elle descend volontiers aux détails que lui fournissent les incidents de la politique journalière. Elle se montre de part et d'autre, il faut l'avouer, d'une bien délicate susceptibilité.

Le discours de Sir Robert Peel à Tamworth était un fait assez important pour servir de texte aux commentaires des journaux français, et ces commentaires, on le sait, ont été fort peu bienveillans. Ils n'ont épargné ni l'orateur lui-même, ni le parti dont il est le chef ni la nation qu'il sera prochainement appelé à représenter, et du reste ils justifient pleinement leur malveillance aux yeux de leurs lecteurs. Le discours de Sir Robert Peel est insultant pour la France! A cette accusation les journaux anglais répondent qu'ils ne s'expliquent pas cette nouvelle explosion de mauvaise humeur de la part de leurs confrères d'outre manche, qu'ils ne comprennent pas qu'un discours "rempli de protestations de respect pour le prudent et sage monarque qui règne aujourd'hui sur la France" puisse être injurieux pour la nation elle-même, et qu'il faut que la presse française ait bien envie d'une querelle pour dénaturer ainsi le sens des choses et pour repousser toutes les offres de réconciliation.

La réponse en cette seule occasion peut-être est plus modérée que l'attaque, bien qu'elle ne se fasse pas faute non plus de récriminations: mais cela s'explique par le but que la presse anglaise veut atteindre en ce moment. Le grand état militaire de la France la gêne, l'inquiète, la tourmente, l'empêche de dormir. Les assurances de paix ne lui suffisent pas, elle veut un désarmement, elle en fait valoir l'urgence, la nécessité, elle ne se lasse pas de le demander. Et quand nous disons la presse, nous avons tort, nous devrions dire l'Angleterre, car la presse ne fait en cette circonstance que se rendre l'interprète des désirs de la nation. Le maintien des forces militaires de la France est la véritable cause du mécontentement de l'Angleterre et ce mécontentement va si loin que parfois on serait tenté de croire qu'il s'y mêle un peu de crainte. Ce double sentiment du reste cherche parfois à se cacher sous un air d'intérêt pour la France, d'intérêt pour la tranquillité de l'Europe. Pour vous en convaincre le paragraphe suivant qui a le mérite en outre de renfermer de curieux renseignemens.

La signature du traité qui ferme, dit le Standard de Londres, les Dardanelles aux vaisseaux de guerre de toutes les nations, ôte à la France toute excuse pour garder encore l'attitude de la défiance, et rend indispensable son retour à la position d'alliée de la Turquie et de membre de la conférence qui a réglé les affaires de l'Est, à moins toutefois qu'elle n'entretienne secrètement quelque projet hostile à ses voisins. La conduite qu'elle doit suivre lui est aussi impérieusement dictée par l'état de ses finances qui ne peuvent suffire aux dépenses que lui impose la politique d'isolement. Au 1er mars 1840 le ministre de la guerre accusait un effectif de troupes s'élevant à 329,000 hommes dont 59,000 se trouvaient en Afrique. Avant le 1er octobre, l'armée, par l'appel des classes de 1837, 1838 et 1839, s'était accrue de 110,000 hommes, et au 1er décembre de la même année elle devait être de plus de 487,000 hommes. Le tableau que nous avons publié récemment des préparatifs maritimes de la France prouve que l'augmentation dans ce département était proportionnellement encore plus considérable. Le budget de la marine pour 1842 a été élevé de 60,000,000 fr. à 127,000,000, les bâtimens équipés de 100 ont monté à 320 parmi lesquels se trouvent 20 vaisseaux de ligne et 22 grandes frégates dont les moindres portent 50 canons. Le personnel s'est accru dans la même proportion. Une pièce note qui précède le budget de la guerre pour 1842, le ministre affirme que les crédits demandés n'ont pas d'autre but que de mettre les armemens de 1842 sur le même pied que ceux de 1841, et qu'ils seront maintenus seulement tant que la position des affaires les rendra indispensables. Le même engagement a été pris par le ministre de la Marine. Et cependant en dépit de ces promesses, en présence des troubles que soulève dans les provinces la répartition des impôts, personne encore, si ce n'est le ministre de l'instruction publique et M. Humann qui, par la nécessité où il se trouve de faire face à des dépenses inutiles et exagérées, se trouve en butte à la haine populaire, personne ne s'est prononcé en faveur des réductions proposées. Il est à désirer que les suggestions de M. Humann, appuyées comme elles le sont sans doute par le Roi, amènent la fin d'un état de choses tout aussi déplorable pour la France que fatiguant pour ceux d'entre ses voisins qui ne tiennent pas à passer leur vie sur le qui vive quand il n'y a pas d'ennemi en campagne."

La malle d'avant hier est arrivée hier et celle d'hier a manqué au-delà de Charleston.

### BUREAU DE SANTE.

Nombre total de décès pendant vingt quatre heures, de Mardi à midi à Mercredi à midi, 35—dont 21 de fièvre jaune.

### HOPITAL DE CHARITE.

Pendant la journée d'hier il y a eu 29 admissions dont 19 de fièvre jaune. Il y a eu pendant le même temps 9 décès tous de fièvre jaune et 11 sorties par convalescence dont 8 de fièvre jaune—nombre de malades au 1er septembre 362.

### CONCERT.

*Au profit de la société de Tempérance.*

On aura du voir par les avis insérés dans l'Abeille qu'on donnera ce soir un Concert composé en grande partie de musique sacrée, dans l'église de la place Lafayette, dans le but louable de favoriser la cause des amis de la tempérance. Comment résister au double attrait de la musique et d'une bonne action.

### AFFAIRE DE W. H. WILLIAMS.

Le juge Maurian a donné hier son opinion dans l'affaire de W. H. Williams demandeur sur writ d'habeas corpus. Il s'est déclaré incompétent par la raison que la cour de paroisse ne peut point agir comme cour Fédérale et ne possède aucune juridiction sur la matière.

### ENQUETE DU CORONER.

Le coroner a été appelé hier à examiner le corps d'un mulâtre dont nous ignorons le nom, qui a été trouvé noyé vis-à-vis la rue Gravier (2me municipalité). Ce mulâtre paraît être âgé d'environ 28 ans, il était vêtu d'un pantalon de toile écrue, et d'une chemise de coton rayée—verdict en conséquence.

Le *National Intelligencer* du 23 dit que, malgré l'opposition que le bill de distribution rencontre dans le Sénat, il est probable que ce bill sera adopté.

D'après une lettre insérée dans le *Savannah Republican*, datée de Pilaka du 17 août, il paraîtrait qu'il ne faut pas croire que la guerre soit sur le point de se terminer comme quelques cultivateurs (expression du correspondant) voudraient le faire croire. Les Indiens commettent toujours des actes de vol, de pillage et de férocité. Quand il n'y aurait que la bande de Hallock Tustenugger, nécessairement il s'en suit toujours de vivre en fragments comme elle l'est à présent, c'en serait assez pour tenir en échec pendant longtemps toute l'armée d'opération.

Encore un diamant.—On lit dans le *Charleston Patriot*:

"*Abbeville Court House* 23 août 1841.

"Monsieur l'éditeur j'ai lu dans le *Charleston Patriot* du 14 un passage relatif à un "diamant indigène" trouvé dans l'Indiana et j'ai été frappé de la ressemblance qu'il a avec un autre diamant que j'ai trouvé en 1839 dans le territoire de Wisconsin, il a 5,8 de pouce sur 3/8 et 7/8 avec vingt quatre faces courbes, il pèse 21 grains à l'air et 20 à l'eau distillée. Je suppose d'après cela qu'il existe aux Etats-Unis beaucoup de pierres d'une très grande valeur et c'est dans le but d'appeler l'attention publique sur ce sujet que je vous adresse ces lignes." T. P. S.

Illinois.—On a maintenant la certitude que Zadok Casey, candidat whig est élu; ce qui donne deux whigs contre un loco-foco.

Il paraît que la mine d'argent qu'on a commencé à exploiter il y a environ un an dans le comté de Davidson, Caroline du Nord est très riche et donne déjà les plus beaux résultats. Il y a maintenant six fourneaux en opération.

Il y a eu le 25 août à Charleston, à la suite d'une très grande pluie une inondation extraordinaire qui a causé beaucoup de dégâts dans les magasins et généralement dans toutes les pièces du rez-de-chaussée. MM. Farrar et Hayes, Cassidy, et S. Comers, ont particulièrement souffert.

### ENCORE UNE CALAMITE—INCENDIE A SYRACUSE.

Tiré d'un Extra du *New York Sun* du 22 août.

Le 20 août sur les dix heures du soir le feu a pris dans l'atelier d'un charpentier sur le coté occidental du canal d'Owego, à 100 yards environ de distance de l'endroit où se fait sa jonction avec le Canal Erie. Comme il y avait une grande quantité de matières combustibles dans l'atelier, le feu a fait en fort peu de temps de rapides progrès, malgré les sueurs et les efforts des pompiers et des assistans. Pendant qu'on travaillait à éteindre l'incendie, un baril de poudre que nul ne savait là (sans doute le propriétaire excepté) a pris feu et a sauté avec une épouvantable explosion.

Trente personnes au moins ont été tuées sur le coup et quarante ou cinquante plus ou moins grièvement blessées. On ne connait même pas encore toute l'étendue du mal parce que plusieurs personnes ont été jetées dans le canal et que l'on s'apperçoit à chaque instant de la disparition de personnes auxquelles on n'avait pas songé. Au moment où les chars quittèrent Syracuse le 21 au matin, on s'occupait à faire écouler l'eau du canal d'Owego afin de trouver les cadavres qui auraient pu y être jetés. On avait aussi envoyé chercher des médecins à Auburn, parce que ceux de Syracuse ne pouvaient suffire à soigner tant de malades.

Pour la liste des personnes tuées et blessées nous renvoyons à la partie anglaise de notre feuille.

On lit dans le *Nashville Banner* du 20 août:

PLUIE DE CHAIR ET DE SANG.

"Nous avons appris mardi par plusieurs personnes qu'il était tombé une PLUIE, EN APPARENCE DE CHAIR ET DE SANG dans le comté de Wilson, près du Lebanon, Tennessee. Ce récit nous a paru incroyable, mais quelque étrange qu'il paraisse il nous a été affirmé par le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi qui ont examiné elles mêmes la scène de cet étrange accident. Suivant elles l'espace couvert par le résultat de cette pluie est d'un demi mettre de long et d'environ soixante quinze yards de large. Outre cela nous avons vu une lettre (dont copie est donnée ci après) écrite au docteur Troost, professeur de chimie à l'Université de Nashville, par un médecin éminent de Lebanon, lequel a lui même examiné avec attention ces matières qui paraissent réellement être de la chair animale en putréfaction. Nous ne prétendons point expliquer les causes de ce phénomène; nous laissons cela à des têtes meilleures et plus scientifiques. Lorsque nous connaîtrons le résultat de l'examen du docteur Troost nous en ferons part à nos lecteurs."

"Lebanon, 8 août 1841.

"Docteur G. Troost: Je vous envoie quelques matières qui paraissent, d'après le rapport de personnes dignes de foi, être tombées des nues.

Il n'y a pas le moindre doute pour moi que ce ne soit de la matière animale. Expliquez nous, si vous le pouvez, la cause de ce phénomène.

"J'ai ramassé ce que je vous envoie de mes propres mains sur un champ où tout porte à croire que ces matières sont tombé comme une pluie d'averse. On assure même, mais seulement sur l'autorité de quelques nègres, que tout cela est tombé d'un gros nuage rouge le seul qui fut visible alors, &c. &c.

"W. P. SAYLIE."

Il va sans dire que nous donnons la nouvelle telle que nous la trouvons dans le *Nashville Banner*, sans en garantir le moins du monde l'authenticité. Nous croyons même, s'il faut dire toute notre pensée, que cette effrayante pluie n'est tout bonnement qu'un Canard, mais un canard de grosseur phénoménale qui laisse bien loin derrière lui l'effondrement des chutes du Niagara.

La corvette française *Sabine*, commandant Cosmao Dumanoir est entrée à Pensacola le Dimanche 22 venant de la Havane.

## VARIETES.

### L'HERITAGE DE MON ONCLE.

XI.

(Voir l'Abeille des 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 27, 28, 31 Août et 1er. Septembre.)

DENISE.

Il paraît que la circonstance était mal choisie pour une démarche aussi désespérée que celle à laquelle Hermance avait recours, car à ce moment solennel où elle frappa à la porte, elle entendit le vicomte qui pestait tout seul dans son alcove et s'écriait avec d'affreux jurons: "Chienne de maison! on me laissera mourir ici, les infâmes! est-on plus mal servi! Mais entrez donc, par la mordieu!"

Hermance sentit alors toute sa résolution lui faillir, et elle fut sur le point de s'en aller comme elle était venue. Toutefois, en songeant à Maxime, elle reprit courage et tourna assez résolument la clef de la porte.

—Pardieu! c'est bien heureux, à la fin! s'écria le vieux mousquetaire, qui, dans le premier moment, ne s'aperçut pas qu'il avait affaire à un nouveau visage.

La servante improvisée posa son bougeoir sur la commode et s'avança près du lit avec son plateau, sans que M. de Coursoulles pût encore distinguer ses traits. En effet, l'unique lumière qui éclairait la chambre ne projetait dans l'alcove que des rayons pâles et incertains qu'affaiblissait encore l'ombre des rideaux jaunes appendus devant le lit; cependant la taille svelte et élégante de la nouvelle venue, qui était d'ailleurs beaucoup plus grande que Catherine, frappa le vicomte, et il s'écria d'un ton plein de mauvaise humeur:

—Je ne vous connais pas, vous! Je veux Catherine. Où est Catherine, mordieu! Allez vous-en!

A ces dures paroles, Hermance devint rouge, baissa la tête, et une grosse larme roula le long de sa joue et vint perler sur la main que le vicomte avait avancée pour prendre la tasse qu'on lui présentait. Dans son désappointement de ne pas être servi par Catherine, il avait laissé retomber cette main sur la couverture du lit.

Allons! s'écria-t-il, voilà qu'elle pleure maintenant, cette petite sotte! Elles sont toutes comme cela, maîtresses ou servantes. Depuis qu'on a quitté le rouge et les mouches, elles ont des larmes à leur disposition à tout propos, parce que cela leur en tient lieu. Cela anime la physionomie. Oh! les femmes! les femmes! Voyons, péronnelle, tournez un peu votre visage du coté de la lumière, que je vous voie au moins.

A cet instant, Hermance, tout en obéissant à l'injonction du vicomte, ne put se défendre d'un vif sentiment de frayeur à la pensée qu'il était homme à la reconnaître, et dans la disposition d'esprit où il se trouvait, à la chasser de sa présence. Mais soit qu'en effet il eût perdu tout souvenir de ses traits qu'il avait à peine entrevus; soit que le déguisement de la jeune fille changeât entièrement le caractère de sa physionomie, il ne conçut aucun soupçon, et l'ayant examinée assez attentivement, il murmura:

—Ma foi, elle est jolie, cette fille-là.

Puis il ajouta d'un ton singulièrement radouci:

—Mais pourquoi Catherine n'est-elle pas venue?

—Dame, monsieur le vicomte, répondit Hermance, qui commençait à se rassurer un peu et à entrer dans l'esprit de son rôle, c'est qu'aussi vous lui avez fait tantôt une telle peur quand vous vous êtes fâché, qu'elle n'ose plus revenir à cette heure; je suis sa payse, et comme je suis venue à Paris pour entrer en condition, elle m'a demandé de vous apporter de la tisane à sa place.

—Catherine est une sotte, répartit le vicomte; je me suis fâché, c'est vrai, mais pourquoi diable aussi se charge-t-elle auprès de moi des commissions de ces Rigolet, des gens qui me sont insupportables et dont je voudrais être bien loin.

—Dame, monsieur le vicomte, ce sont ses maîtres et ils sont bons pour elle; il est bien naturel qu'elle leur soit attachée et qu'elle fasse ce qu'ils lui commandent.

—Allez-vous pas prendre aussi leur défense, vous? Non, ils ne sont pas bons. Le père est un vieil entêté, à qui j'ai fait trop d'honneur en daignant me battre avec lui, moi, un ancien mousquetaire de la garde du roi! C'est un butor qui, pour récompense, a failli me tuer. Quant à la fille, ce n'est rien qu'une coquette, qui attrape mon nigaud de neveu, entendez-vous? Corbleu! j'avais pourtant défendu qu'on me reparlât de ces Rigolet!

—Ce n'est pas moi qui en parle, monsieur le vicomte, c'est bien plutôt....

—Taisez vous et donnez moi ma tisane, petite raisonneuse. Qui est-ce qui l'a sucrée, cette tisane?

—C'est moi, monsieur le vicomte.

—Eh bien, elle est fort mal sucrée.

—Monsieur le vicomte, je tâcherai de mieux faire une autre fois.

—Une autre fois! une autre fois! Qui vous dit que j'aurai besoin de vous une autre fois?

Décidément la cause d'Hermance se trouvait singulièrement compromise et la pauvre enfant était fort déconcertée lorsqu'elle aperçut sur le carreau de la chambre le journal que Barthélemy avait laissé choir, dans son trouble, en s'en allant. Elle le ramassa et y porta machinalement les yeux. Le vicomte qui s'était déterminé à boire sa tisane, s'arrêta pour regarder la jeune fille.

—Vous êtes bien curieuse, ma mie, s'écria-t-il; c'est un vilain défaut. Que regardez-vous là? Est ce que vous savez lire seulement?

—Certainement, monsieur, je sais lire, reprit Hermance en souriant, et même très bien, je m'en flatte. C'était moi qui avais toujours le premier prix de lecture à l'école; et à l'église, M. le curé disait que c'était moi qui récitais le mieux mon catéchisme.

—Tiens! tiens! dit le vicomte, est-ce que vous sauriez lire aussi dans un journal?

—Pardine, monsieur le vicomte, ce n'est pas plus difficile qu'autre chose.

—Ouais! vous croyez cela! Eh bien alors, voulez-vous me faire un plaisir?

—Dam, si vous voulez, monsieur le vicomte.

—Vous êtes bien empressée! Je ne vous demande qu'une chose; cherchez-moi là, à la seconde page, un article qui commence ainsi: *Correspondance d'Holyrood*, ce doit être écrit en grosses lettres. Cet article m'intéresse beaucoup, et cet imbécile de Barthélemy m'a si fort impatienté que je n'ai pu en savoir la fin. Lisez-le-moi, et si vous êtes aussi savante que vous le prétendez, eh bien, je vous donnerai une récompense.

—Oh! bien volontiers, monsieur le vicomte.

—Trouvez-vous l'article?

—M'y voilà.

Et en même temps Hermance se mit à lire, en effet, non sans un peu d'embarras, le précieux factum où se trouvaient retracés quelques détails intimes sur l'exil des augustes proscrits dans ce vieux palais des rois d'Ecosse, en quelque sorte prédestiné à servir d'asile au malheur. De temps en temps il lui arrivait de s'interrompre les larmes aux yeux, car elle était émue et à ce titre une grande infortune, quelque méritée qu'elle pût être, devait naturellement exciter, en elle un attendrissement que le vieux mousquetaire montrait avec une vive satisfaction. Lorsqu'elle arriva à la fin de l'article, qui était fort long, il y avait dans ses yeux [illegible] chose de doux et d'harmonie, une [illegible] si naïve et si communicative, qu'il en fut lui-même touché jusqu'aux larmes, et qu'il s'écria [illegible]:

—Est ce que c'est déjà fini?

Sur la réponse affirmative d'Hermance, il ajouta avec enthousiasme:

—C'est très bien, ma belle enfant, c'est très bien, et je vous donnerai tout ce que vous me demanderez.

—Bien vrai, monsieur le vicomte?

—Bien vrai.

—Eh bien! je ne vous demande qu'une chose, c'est de permettre que je vienne.... quelquefois.... vous apporter votre tisane, en remplacement de Catherine.

—Comment donc, mon enfant, mais j'allais vous le demander moi-même. Ainsi vous voyez que je ne suis pas quitte envers vous. Ah ça, comment vous nomme-t-on? car vous ne m'avez pas encore dit votre nom.

Cette question si simple faillit décontenancer Hermance, qui répondit après un moment d'hésitation.

—Denise, pour servir, monsieur le vicomte.

—Denise! j'aime beaucoup ce nom-là; c'est celui de ma première maîtresse. Ah! dame, il y a longtemps de cela. Elle était bien belle, et moi je n'étais pas trop mal non plus, alors. On m'appelait "le petit vicomte," et quelques personnes avaient la bonté de dire: "Le joli petit vicomte." Denise entre autres. Pauvre Denise! elle avait une voix charmante, dans le genre de la vôtre; mais elle chantait, elle, par dessus le marché, et elle chantait fort bien.

—Et moi aussi, monsieur le vicomte, je chante.... oh! comme on chante au village.

—Tu chantes, Denise, tu chantes aussi, et tu ne me le disais pas! mais tu as donc tous les talens, friponne!

—Oh! monsieur le vicomte, balbutia d'une voix tremblante la prétendue Denise, qui devint fort rouge.

—Ah! pardon, pardon, reprit le vieux gentilhomme; c'est que je croyais parler à Denise, à Denise ma première maîtresse, et puis, voyez-vous, ma belle enfant, autrefois un homme de qualité disait toujours *tu* à une jolie fille.... comme toi, comme vous, veux-je dire.

—Oh! monsieur le vicomte, répartit vivement Hermance, tutoyez-moi, je ne demande pas mieux, j'en serai même bien heureuse.

—Vrai, tu es charmante, sur mon honneur! Et autrefois aussi, car je n'ai pas tout dit: une jolie fille.... comme toi, ne refusait pas un baiser à un homme de qualité.

—Oh! pour ce qui est de cela, nenni, monsieur le vicomte.

—Cruelle! Ne vas-tu pas au moins me chanter une chanson?

—Monsieur le vicomte, il y a déjà bien longtemps que je suis ici.

—Je ne m'en suis pas aperçu.

—Mais on s'en aperçoit en bas. Cela pourrait donner à jaser. Et puis, si je vous montrais aujourd'hui tous mes talens, vous ne voudriez peut-être plus me revoir après. Je vous chanterai demain tout ce que vous voudrez.

—A la bonne heure!

—Bonsoir, monsieur le vicomte.

—Bonsoir, Denise. Tu reviendras demain, au moins, c'est bien vrai?

—Oh! monsieur le vicomte, demain et toujours.

En parlant ainsi, la jeune fille disparut avec la légèreté d'une biche, laissant le vieux mousquetaire dans une situation d'esprit bien différente de celle où elle l'avait trouvé.

M. de Coursoulles était à la fois ému et charmé. Tant de grâce, de beauté, cet innocent babil d'une jeune fille de dix-huit ans, qui lui témoignait, à lui inconnu, à lui presque vieillard une si douce confiance, tout cela le reportait au printemps de sa vie, alors qu'en cachette de son gouverneur il préludait par la conquête de quelque fraîche beauté villageoise, de quelque piquante soubrette, à de plus nobles, à de plus éclatans triomphes. Villageoises et soubrettes semblaient revivre en même temps dans cette charmante Denise qui réunissait l'ingénuité des champs en 89, et ce léger vernis d'éducation, d'élégance et presque de distinction qui, au temps passé, caractérisait les Marton et les Lisette. Le vicomte demeura long temps, ce soir-là, perdu dans une rêverie extatique pleine de délices, et nous dirions presque de poésie, si l'on n'avait tant abusé de ce mot. Puis, il s'endormit et eut toutes sortes de rêves plus bizarres les uns que les autres, où Denise jouait, sans s'en douter, un très grand rôle.

Le lendemain il se réveilla fort tard dans la matinée, et apercevant son valet de chambre qui s'occupait à petit bruit de quelques rangemens, il s'écria en se frottant les yeux d'un air de bonne humeur qui étonna fort Barthélemy:

—Ah! c'est toi, mon garçon! j'ai été un peu bourru avec toi hier, j'en suis fâché. Quelle heure est-il?

—Dix heures, monsieur le vicomte.

—Dix heures! déjà dix heures! Denise est-elle venue?

—Non, monsieur le vicomte, répondit fort tranquillement le valet [car Catherine, d'après l'ordre de sa maîtresse, avait eu soin de le prévenir de l'existence de la prétendue Denise], mais M. le chevalier est venu pour vous présenter ses devoirs, il n'a pas voulu vous réveiller, il a dit qu'il reviendrait tantôt.

—C'est bon! c'est bon! Il ne faut pas lui parler de Denise, entends-tu bien, au chevalier.

Et le vicomte ajouta en lui même:

—C'est un fort mauvais sujet que monsieur mon neveu, et bien que son cœur soit engagé ailleurs, je me méfie de lui. Il serait capable de perdre cette jeune fille, qui est l'innocence même.

Le taciturne Barthélemy n'avait à coup sûr pas besoin de la recommandation de son maître, et il reprit tranquillement:

—Le chirurgien est venu aussi.

—Le chirurgien! Qu'est-ce qu'il est venu faire? Je n'ai pas besoin de lui, moi; je me trouve à merveille ce matin, et je me sens presque en état de me lever.

—Ah! bon Dieu!

—Tu vas faire ma toilette, Barthélemy. Ah! je veux être coiffé aujourd'hui et j'espère que tu te distingueras. Voyons, donne-moi un miroir. Eh! Eh! je n'ai pas encore trop mauvais visage. Tu vas aussi me faire la barbe.

—Monsieur le vicomte attend quelque visite peut-être? ne put s'empêcher de dire le valet de chambre stupéfait.

—Moi! du tout, du tout. J'attends Denise. Barthélemy, comment la trouves-tu, Denise?

—Je ne la connais pas, monsieur le vicomte.

—Comment, tu ne l'as jamais vue? C'est étrange. Eh bien! tant pis pour toi, mon garçon, mais au fait elle est trop jolie pour toi, vois-tu.

—Ah!....

—Et je te défends de lui adresser jamais la parole.

Sur ces entrefaites, la toilette du vieux mousquetaire étant achevée, il s'écria:

—Maintenant, Barthélemy, va-t-en trouver Catherine, tu lui diras de m'envoyer sa payse je l'attends.

Moins de cinq minutes après la prétendue Denise entrait pour la seconde fois dans la chambre du vicomte. M. de Coursoulles trouva la jeune fille encore plus jolie au grand jour qu'à la lumière. Peut-être en était-il réellement ainsi, peut-être encore, à son insu, son visage avait-il un charme de plus que la veille, ce charme indéfinissable qui embellit la physionomie de la femme qui plaît et qui le sait. Elle avait su [illegible] ses cheveux sur son front [illegible] au vieux mousquetaire en lui chantant de sa voix fraîche et mélodieuse deux ou trois romances d'une facture plus ou moins villageoise qui, en 1831, se trouvaient à Paris sur bon nombre de pianos, mais qui n'avaient pas encore pénétré dans le fond de l'Angoumois et surtout au château de Coursoulles.

A partir de ce moment, chaque matin, pendant que tout le monde était encore couché dans la pension Rigolet, et chaque soir, à l'heure où l'on était réuni au salon pour prendre le café, Hermance s'en vint furtivement, affublée d'un bonnet de paysanne et d'un tablier blanc remplir auprès de M. le vicomte de Coursoulles l'office qu'accomplissait si pieusement la belle Rebecca auprès de Wilfrid d'Ivanhoe, les *gentes damoiselles* de Brérin auprès du chevalier sans peur et sans reproche. Avec quelle impatience elle était attendue! Le vieux mousquetaire aurait plutôt passé de boire que d'accepter de la tisane d'une autre main. C'est qu'aussi la prétendue Denise s'informait avec une voix si douce de l'état de sa santé, c'est qu'elle écoutait avec tant de candeur et d'ingénuité le récit de ses campagnes et de sa vie errante d'émigration: c'est qu'elle le plaignait avec un intérêt si tendre lorsqu'il souffrait de sa blessure, c'est qu'enfin elle se montrait si rayonnante de joie et de bonheur le premier jour où il fut permis au vicomte de se lever!

Ce jour-là, ce fut elle qui voulut absolument offrir l'appui de son bras au blessé pour guider ses pas tremblans jusqu'à la fameuse bergère de velours d'Utrecht jaune. Le lendemain ce fut elle encore qui l'aida à faire sa première promenade dans la chambre. Ce sont là de ces attentions, de ces services qui, à un âge de la vie, laissent dans le cœur une empreinte profonde et dont le prix est bien plus grand encore, lorsqu'on en est redevable à une jolie fille.

Un jour que le vieux gentilhomme, en proie à une sombre mélancolie (Denise n'était pas là), laissait errer machinalement ses regards sur les rideaux jaunes, sur les meubles grossiers de sa petite chambre, qu'illuminait de ses rayons un pâle soleil d'automne, comme il songeait avec douleur que bientôt il lui faudrait quitter tous ces objets si prosaïques peut-être, mais auxquels la présence d'une jeune fille avait ajouté souvent un charme inexprimable, pour s'en aller reprendre, dans son vaste manoir, son existence pompeuse mais solitaire de seigneur châtelain, il lui échappa, à ce noble vicomte, à ce fier mousquetaire, de s'écrier tout haut en se frappant la tête:

—Quel dommage que Denise ne soit qu'une paysanne!

ALEXANDRE DE LAVERGNE.

*(La suite à demain.)*

## LISTE MARITIME.

*PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

EXPEDIES.

Navire Orleans, Sears, New York, A Cohen
St. Mary, Foster, New York, P. Laidlaw
Goel. Bella del Mar, Shaw, Vera-Cruz, J T Laguerenne & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Heaton, de la Passe Nord Est.
Navire Trenton, Brown, de New York.
Brick Caribou, Gibbons, de la Havane.
Goel. Charlotte, Perry, de Pensacola.
Goel. Caledonia, Hubbard, de Pensacola.

MEMORANDA.

Expédiée à Philadelphie pour ce port, 21 août, barque Hercules, Ames.

DERNIERES DATES

| | | | |
|---|---|---|---|
| New York | août 23 | Londres | août 3 |
| Boston | août [illegible] | Liverpool | août 4 |
| Philadelphie | août 22 | Paris | août 1 |
| Washington | août 23 | Havre | juil 31 |
| Baltimore | août 23 | Bordeaux | juil 31 |
| Charleston | août 27 | Madrid | juil 31 |
| Vera-Cruz | juin 21 | [illegible] | juil [illegible] |
| Campêche | août 6 | Havane | août [illegible] |
| [illegible] | juil 4 | [illegible] | août [illegible] |


MARCHANDISES diverses—1122 barillets blanc de plomb No. 1 et super; 75 de peinture à l'huile verte, [illegible]; 7460 [illegible] plomb numéros assortis, de 1 à 10; 40 barils huile de baleine blanchie; 10 1/2 barriqu. à imitation de vin de Porto; 10 caisses prunes de Bordeaux en bocaux de verre; 60 boîtes amandes douces cassées; 1 barrique Madère allemand; 100 rouleaux corde à paqueter de Boston [illegible], en débarquement du navire Trenton de New-York, à vendre par A. H. MIESEGAES, 26, Vieille-Levée. 2 sept

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT données à celui qui arrêtera le nègre JULY, parti marron lundi matin de chez les soussignés, taille d'environ 5 pieds 1/2, bien constitué; il était vêtu d'un pantalon de jean de Kentucky, [illegible] chemise rayée, sans chapeau ni souliers. Il parle anglais et un peu français. Toutes les personnes qui emploieront ce nègre seront poursuivies conformément à la loi. IGNACIO ROSSI, Lafayette. 2 sept—3


## CANDIDATS.

Les démocrates whigs de la Nouvelle-Orléans sont décidés à soutenir le ticket suivant à la prochaine élection spéciale des représentans:
GEORGE K. ROGERS,
T. H. McCALEB,
J. MARCEL DUCROS.

Les personnes dont les noms suivent [illegible] proposées [illegible] des différentes Municipalités [illegible] pour la Législature:
1re. Municipalité, R. D. McNEIL,
2e. do. T. H. McCALEB,
3e. do. MARCEL DUCROS.
13 août

Les personnes dont les noms suivent sont [illegible] pour les votans des différentes Municipalités [illegible] Législature, à la prochaine élection:
1re. Municipalité—G K. RODGERS.
2de. do.
3me. do. J. MARCEL DUCROS.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'un grand nombre de votans [illegible] comme candidats à la prochaine élection [illegible] la Législature MM. ALFRED LEWIS, E. A. CANON.

Veuillez annoncer que le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre de votans:
J. MARCEL DUCROS,
A. LEWIS,
E. MONTEGUT.
21 août—1

POUR LES ELECTIONS DE REPRESENTANS

JAMES H. CALDWELL, accepte [illegible]. Il prendra les intérêts de l'Etat en général et particulièrement ceux de la Nouvelle-Orléans. Il est partisan de la reprise des paiemens en espèces par les banques [illegible] est en faveur d'un [illegible].

LA LOI

*Pour établir un système uniforme de*

## FAILLITES DANS LES ETATS-UNIS

Approuvée par le Président, le 19 août 1841.

On pourra s'en procurer des copies [illegible] bureau de [illegible] et au bureau de Curia, Merchant's Exchange, et [illegible] libraires.

Le même document en français paraîtra sous peu.

GARDES D'ORLEANS.

CONFORMEMENT à la résolution du 31, les membres de la compagnie sont [illegible] jours, en signe de deuil pour la mort [illegible].

Par Ordre, A. D. B[illegible], Sergt Major.
2 sept


HOTEL DU GLOBE. F. BLANCARD informe [illegible] et le public [illegible] nouvellement [illegible]

[illegible]

A LOUER—Le magasin situé au coin de Canal No. 46, s'adresser à SLARK, DAY, STAUFFER & Co.


## PAR LE MARSHALL.

John Marsh [illegible] vs. [illegible] Trésor.

EN vertu d'un ordre de [illegible] à moi adressé par l'honorable [illegible], juge [illegible] de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en Vente publique [illegible]

CHS. CLAIBORNE, Marshall.
2 sept

James H. Caldwell vs. Theo. Meeks.

EN vertu d'un ordre de fieri facias [illegible]

CHS. CLAIBORNE, Marshall.
2 sept

R. W. Olivier contre John Keller.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable [illegible] Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans [illegible]

CHS. CLAIBORNE, Marshall.

[illegible] contre Ann Kinder.

EN vertu d'un ordre de fieri facias [illegible]

CHS. CLAIBORNE, Marshall.
2 sept

[illegible] contre [illegible]

EN vertu [illegible]

CHS. CLAIBORNE, Marshall.
2 sept

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District [illegible]

[illegible]

## PAR LE REGISTER

Pour les autres avis du Register des Testamens [illegible]

SUCCESSION de [illegible]—Vente par le Register des Testamens—Aujourd'hui, à [illegible] heure P. M. [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testa.

Succession de Jacques [illegible].

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS—[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

SUCCESSION de [illegible]—Vente par le Register des Testamens [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

SUCCESSION DE PIERRE OGERIN. Vente par le Register des Testamens.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.


POUR SAINT LOUIS—Le superbe bateau à vapeur [illegible] FRATTE, [illegible]. CHARLES DOANE.

POUR ST. LOUIS, ALTON & QUINCY—Le steamer [illegible] LITTLE RED [illegible]. HECHLER & STIRN.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE DE GALVESTON [illegible] Stephen Berriman. 26 août

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur SNAKE VALLEY [illegible] JOHN R. SHAW & Co.

POUR TAMPICO—La goélette FARMERS RETURN [illegible] JOHN ALEXANDER.

POUR LA HAVANE—Le brick LOUIS [illegible] J. ROBERT & Co.

POUR MOBILE—La goélette JOSEPHINE [illegible] J. H. CAMBRIDGE.

POUR BOSTON—Le navire paquebot CHS. CARROLL [illegible] JOHN A. MERRITT.

POUR BOSTON—Le splendide navire paquebot [illegible] JOHN A. MERRITT.

POUR MATAMORAS—[illegible] EMBLEM [illegible] J. BELLOW Jr.

POUR SAVANNAH—La goélette SYRA [illegible] O. BEDFORD & BECK.

POUR NEW YORK—Le navire paquebot HUNTSVILLE [illegible] JAMES WOODRUFF.

POUR BOSTON—Le navire [illegible] ST. LOUIS [illegible] JOHN A. MERRITT.

POUR PHILADELPHIE—La Barque JOSEPHINE [illegible] J. D. DENFORD.

POUR MATAMOROS—La goélette paquebot EMBLEM [illegible] JOHN A. BELLOW Jr.

POUR SAVANNAH—La goélette LYCURGUS [illegible] O. BEDFORD & BECK.

POUR BALTIMORE—La barque SOLOMON SALTUS [illegible] O. BEDFORD & BECK.

[illegible] TH. BARBANCKY.

POUR LIVERPOOL—[illegible] J. H. [illegible]

POUR BOSTON—Le brick LIME ROCK [illegible] O. BEDFORD & BECK.

POUR NEW YORK—Le paquebot [illegible] JOHN ALEXANDER.


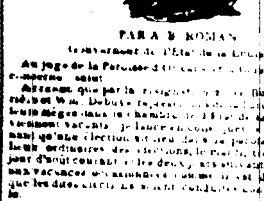

PAR A B ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

(L. S.) Donné sous ma signature [illegible] de l'Etat à la Nouvelle Orléans [illegible] et soixante sixième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

(Signé) A B ROMAN.
Par le gouverneur, [illegible]


## SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages, un [illegible] de sangsues [illegible] rue du Quartier, No. 26 [illegible]

A VENDRE. PLUSIEURS sujets parfaits [illegible] No. 20, passage de la Bourse [illegible]

A CAJOU ET BOIS DE CAMPECHE—[illegible] FRANCISCO TIO.

$10 DE RECOMPENSE. [illegible]

MULETS. Trente-cinq beaux mulets à vendre [illegible] J ANDREWS, [illegible] Gravier.

QUINCAILLERIE AU PRIX COUTANT. LES soussignés étant sur le point de quitter les affaires, offrent à vendre AU PRIX COUTANT leur stock [illegible] ALEXANDER KIRKMAN [illegible]

MADAME JONC [illegible]

FORTES BRIQUES DU PAYS A VENDRE. LES entrepreneurs et autres personnes [illegible] 1 Passage de la Bourse [illegible]

A VENDRE par les soussignés, [illegible] A. DURAND, [illegible]

TOILE cirée pour plancher et tapis [illegible] PEET & NORTH, [illegible] Chartres.

A LOUER. Le magasin situé [illegible] MAUNSEL WHITE & Co.

MACHINE A VAPEUR A VENDRE. [illegible] B. DE LIZARDI & Co.

MACHINE A VAPEUR. LES soussignés agens de Gaedlee & Coon [illegible] FRERET FRERES.

MACHINE A VAPEUR. UNE Machine à vapeur de la force de 17 chevaux [illegible] BURKE WATT & Co.

PHARMACIE A LAFAYETTE. NOUVELLEMENT reçu [illegible] I. ROSSI.

DEMANDE D'EMPLOI—[illegible]

VENTE DE MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE AU PRIX COUTANT. LES soussignés liquident leurs affaires [illegible] rue de Chartres No. 77 [illegible] BORDERES & Co en liquidation.

BEURRE—[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT. PORC—[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT. WHISKEY—[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT. FARINE—[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT. HARICOTS—[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT. SAINDOUX—[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT. CHAPEAUX—[illegible] FROST & Co. VINAIGRE—[illegible] FROST & Co. PAPIER—[illegible] FROST & Co. BRODEQUINS—[illegible] FROST & Co. CAFE—[illegible] ROBERT & HAWTHORN. ALCOOL—[illegible] JOHN R. SHAW & Co. PORC—[illegible] JOHN R. SHAW & Co. BLANC de Baleine—[illegible] THAYER & CUSHING. CHANDELLES DE SUIF—[illegible] THAYER & CUSHING. MARCHANDISES sèches [illegible] THAYER & CUSHING. PAPIER [illegible] THAYER & CUSHING. FARINE [illegible] THAYER & CUSHING. MUSCADES [illegible] THAYER & CUSHING. CIDRE [illegible] THAYER & CUSHING. HUILE [illegible] THAYER & CUSHING. SUCRE blanc de la Havane [illegible] J. M. CABALLERO. CIGARES de la Havane [illegible] J. M. CABALLERO. EPICES [illegible] J. M. CABALLERO. TABAC [illegible] CONVERSE & Co. JAMBONS [illegible] JOHN R. SHAW & Co. CHOCOLAT [illegible] THAYER & CUSHING. CORDAGE [illegible] THAYER & CUSHING. CLOUS [illegible] THAYER & CUSHING. LARD [illegible] JOHN R. SHAW & Co. CAFE DE LA HAVANE [illegible] BLASCO & SIMIDEL. SUCRE de la Havane [illegible] BLASCO & SIMIDEL. CLOUS [illegible] CONVERSE & Co. SEL DE TABLE [illegible] CONVERSE & Co. SARDINES [illegible] CONVERSE & Co. PLOMB de chasse [illegible] CONVERSE & Co. PORC [illegible] LAYET & AMELUNG. JAMBONS [illegible] LAYET & AMELUNG. 3000 [illegible] A. CAPDEVIELLE & COUILLE. [illegible] BLANCHARD, EIMER & Co. [illegible] J. M. CABALLERO.

SOULIERS—[illegible] FROST & Co. BOUCHONS ESPAGNOLS—[illegible] BENJ. DOUGLASS. SANDOUX [illegible] BENJ. DOUGLASS. [illegible] J. N. SKOLFIELD & Co. CONFITURES de la Havane [illegible] J. N. SKOLFIELD & Co. [illegible] J. DEGRANGE. BLANC DE PLOMB [illegible] JARVIS & ANDREWS. MEDICAMENS [illegible] JARVIS & ANDREWS. TRAITES sur Cincinnati [illegible] ISAAC BRIDGE & Co. MARCHANDISES sèches [illegible] ISAAC BRIDGE & Co. KERSEYS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co. ECLAIREURS D'ORLEANS. UNE réunion de la Compagnie [illegible] F. A. AUBERT, Sergent Major. CHAUDIERES A SUCRE [illegible] H. C. CAMMACK & Co. FARINE [illegible] JOHN R. SHAW & Co. SAINDOUX [illegible] JOHN R. SHAW & Co. CAFE de la Havane [illegible] BLASCO & SIMIDEL. SUCRE de la Havane [illegible] BLASCO & SIMIDEL. [illegible] BLASCO & SIMIDEL. BEURRE [illegible] JOHN R. SHAW & Co. [illegible] JOHN R. SHAW & Co. HABILLEMENTS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co. BOTTES [illegible] ISAAC BRIDGE & Co. HUILE [illegible] ISAAC BRIDGE & Co. LIQUEURS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co. A VENDRE [illegible] RICD. VIO. TAMARIN, [illegible] CAFE, [illegible] QUININE, [illegible] GOMME ARABIQUE, [illegible] J. [illegible], 100, rue Royale.

EPRIT [illegible]. SANGSUES [illegible]. TOILE d'emballage [illegible]. GINGEMBRE [illegible]. BEURRE [illegible]. HUILE [illegible]. OLIVES [illegible]. MORUE [illegible]. FICELLE [illegible]. VIN de Marseille [illegible]. CAFE [illegible]. TOILE [illegible]. POIVRE [illegible]. FARINE [illegible] JOHN A. MERRITT. HARICOTS [illegible] JOHN A. MERRITT. HUILE d'olive [illegible]. BRIQUES [illegible]. PLATRE [illegible]. CRINS [illegible]. CIMENT [illegible]. CHAUX [illegible] O. BEDFORD & BECK. FOULARDS [illegible] WILLIAM PREEN. COTON en bottines [illegible] WILLIAM PREEN. FLANELLE [illegible] WILLIAM PREEN. TOILE d'emballage [illegible] WILLIAM PREEN. BLANC de plomb [illegible] JARVIS & ANDREWS. FARINE [illegible] CONVERSE & Co. COUVERTES [illegible]. CIGARES de la Havane [illegible]. CHANGE [illegible]. CIGARES [illegible] CANTIN, DABAN & Co. SUCRE DE LA HAVANE [illegible] CANTIN, DABAN & Co. MORUE [illegible] CANTIN, DABAN & Co. RUM de la Nouvelle Angleterre [illegible] CANTIN, DABAN & Co. GENIEVRE de Hollande [illegible] CANTIN, DABAN & Co. A LOUER [illegible] J. H. ASHBRIDGE. SAINDOUX [illegible] CLYBYRNE. FARINE [illegible] CLYBYRNE. WHISKEY [illegible] CLYBYRNE. BRODEQUINS [illegible] FROST & Co. COTON ECRUE [illegible] FROST & Co. A VENDRE par les soussignés [illegible] VALETON & Co. TOILE, Corde et Ficelle [illegible] BOGERT & HAWTHORN. LARD [illegible] BOGERT & HAWTHORN. SAINDOUX [illegible] BOGERT & HAWTHORN. BŒUF & PORC [illegible] BOGERT & HAWTHORN. BLANC de Baleine [illegible] ISAAC BRIDGE & Co. TABAC [illegible] ISAAC BRIDGE & Co.


## VENTES A L'ENCAN


PAR VIGNIE [illegible]. IL sera vendu [illegible]

PAR J. A. BEARD & CO. IL sera vendu à l'encan, sans réserve, [illegible] magasin de meubles [illegible] Conditions—à la vente.

MULES DU KENTUCKY. PAR J. A. BEARD & Co. IL sera vendu à l'Arcade de Banks, [illegible] superbes MULES bien domptées, et garanties [illegible]

ESCLAVES EN VENTE. PAR J. A. BEARD & Co. [illegible] MARINDA, [illegible]

PAR F. F. TRICOU. Vente de Syndic. IL sera vendu, le [illegible] 1841, à 10 heures [illegible]

TERRAINS DE VALEUR A VENDRE PAR JOHN M. BACH. [illegible]

ELECTIONS DE MARGUILLIERS. CONFORMEMENT à la cinquième section de l'acte [illegible] ANTOINE DUBUC, Secrétaire.

A VENDRE par le soussigné, pour clore des consignations [illegible] C. DUFOUR, 16, Vieille Levée.

TRESOR DE LA POITRINE. Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, pharmacien et Chimiste à Paris. [illegible]

SEUL dépôt à la Nouvelle-Orléans du SIROP CONCENTRE DE SALSEPAREILLE, préparé par T. B. A Marcel, Pharmacien à Bordeaux. [illegible] VALETON & Co.

RAWDON WRIGHT HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque. PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, [illegible]

PAR UN PROCEDE NOUVEAU, [illegible]

LES soussignés viennent de recevoir les articles suivans [illegible] F. A. HEBBARD & Co.

COTON POUR NEGRES. LES soussignés informent les habitans de la Louisiane [illegible] PEET & NORTH, 13 Chartres.

SAINDOUX—[illegible] LAYET & AMELUNG.

TOILE CORDE et FICELLE d'Emballage [illegible] LAYET & AMELUNG.

[illegible] LAYET & AMELUNG.

SUCRE EN PAIN [illegible] H. A. NORCROSS.

COUPEROSE [illegible] H. A. NORCROSS.

FROMAGES DE VANILLE [illegible] H. A. NORCROSS.

UN check sur New-York [illegible] MERLE BAYLLE & Co.

JEANS de femmes, [illegible] BLANCHARD, EIMER & Co.

MOUCHOIRS DE POCHE—[illegible] L. A. LEVY.

JEANS DU KENTUCKY—[illegible] L. A. LEVY.